

**FORMATION (1 Bulletin par stage)**

Titre : \_\_\_\_\_

Code formation : \_\_\_\_\_ Date de la session : \_\_\_\_\_

Code avantage : \_\_\_\_\_ Tarif\* (net de taxes) : \_\_\_\_\_

\*(tarifs spécifiques demandeur d'emploi et enseignant/formateur sur justificatif)

**ENTREPRISE**

Raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : | | | | | Ville : \_\_\_\_\_

N° Siret : | | | | | N° de TVA : | | | | | Code APE \_\_\_\_\_

**FILIERE**

(mention obligatoire)

- 
- Maîtrise d'ouvrage
- 
- 
- Maîtrise d'œuvre
- 
- 
- Entreprise

- 
- Exploitant
- 
- 
- Industriel
- 
- 
- Bureau de contrôle /
- 
- Expert judiciaire et d'assurance

- 
- Enseignant/ Formateur
- 
- 
- Autre, précisez :
- 
- .....

**■ ETABLISSEMENT A FACTURER (si différent)**

ou

**■ PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION PAR UN OPCA<sup>(1)</sup>**

(1) OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) : AGEFOS, FAFIEC... Il vous appartient de vérifier l'imputabilité de votre formation auprès de votre OPCA et de faire votre demande de prise en charge avant la formation. Un accord de prise en charge écrit doit nous parvenir par courrier de sa part **avant le début de la formation**. Dans le cas contraire, le client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

Raison sociale ou OPCA : \_\_\_\_\_

Personne à contacter : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : | | | | | Ville : \_\_\_\_\_

**PARTICIPANT** Mme  M. Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_Fonction : \_\_\_\_\_ Email <sup>(2)</sup>: \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

Formation effectuée dans le cadre :  Plan de formation  Période de professionnalisation  Demandeur d'emploi  Particulier**■ RESPONSABLE FORMATION**

ou

**■ PERSONNE CHARGÉE DE LA GESTION ADMINISTRATIVE DE L'INSCRIPTION** Mme  M. Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_Téléphone : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_ Email <sup>(2)</sup>: \_\_\_\_\_

Votre n° de bon de commande/référence à reporter sur la facture (si besoin) : \_\_\_\_\_

(2) Indispensable à l'envoi des documents administratifs

Je déclare avoir pris connaissance et accepté, dans toutes ses dispositions, les conditions générales de vente du CSTB, consultables dans la plaquette Formations 2017 du CSTB, page 20 et téléchargeables sur notre site: [formations.cstb.fr](http://formations.cstb.fr)

**Merci de retourner votre bulletin d'inscription**PAR EMAIL :  
cstb-formations@cstb.frPAR COURRIER  
CSTB Formations  
84 avenue Jean Jaurès  
Champs-sur-Marne  
77447 Marne-la-Vallée cedex 2DEMANDE D'INFORMATIONS :  
cstb-formations@cstb.fr ou 01 40 50 29 19 / 28 61**RENSEIGNEMENTS  
ADMINISTRATIFS  
CSTB FORMATIONS**N° DE DECLARATION  
D'ACTIVITE<sup>(3)</sup> : 1175 025 8675SIRET : 77568822900027  
CODE APE : 7219Z

(3) Ceci n'est pas un agrément d'état

Date : / /

Signature et cachet de la société :

# Conditions générales de vente

## DÉFINITIONS

**FORMATION INTERENTREPRISE** : Formation sur catalogue réalisée dans nos locaux ou dans des locaux mis à disposition par le CSTB Formations.

**FORMATION INTRAENTREPRISE** : Formation réalisée sur mesure pour le compte d'un Client réalisée dans nos locaux, dans les locaux du Client ou dans des locaux mis à la disposition par le Client ou par le CSTB Formations.

**FORMATION E-LEARNING** : Formation ouverte et à distance par l'utilisation de Modules de formation

## OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

## DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les inscriptions doivent être confirmées par écrit à l'aide d'un bulletin d'inscription dûment complété et renvoyé par e-mail ou par courrier. Ce bulletin est disponible sur le site : formations.cstb.fr

Votre inscription est définitive à réception du bulletin d'inscription entièrement complété, signé et revêtu du cachet de votre entreprise. En cas de bulletin incomplet, votre demande sera en attente jusqu'à l'obtention des informations nécessaires. Les commandes incomplètes ne seront pas prioritaires.

À réception des inscriptions, le CSTB Formations transmet à l'entreprise la ou les convention(s)-convocation(s) de formation confirmant la date, l'heure, le lieu de formation et les modalités pratiques, ainsi qu'un plan d'accès.

Toute réservation d'une action de formation engage son demandeur à sa régularisation par la signature d'une convention de formation avec le CSTB à nous retourner avant le début du stage.

Une attestation de présence est adressée au Client.

## FORMATIONS INTERENTREPRISES

### Conditions Financières

Les tarifs sont forfaitaires et comprennent: la formation, les frais pédagogiques, la documentation, les pauses et les déjeuners.

### Remplacement d'un participant

Le CSTB Formations offre au Client la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire jusqu'à l'ouverture de la session de formation concernée. Toute demande de remplacement devra être adressée par écrit.

### Ouverture d'une session de formation

Le CSTB Formations se réserve la possibilité d'ajourner une session de formation et ce sans indemnités, au plus tard 10 jours avant la date prévue, pour des raisons pédagogiques.

### Conditions d'annulation et de report

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit.

- Pour les stages interentreprises :

Pour toute annulation, moins de 10 jours francs ouvrables avant le début du stage, le montant de la formation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

- Pour les cycles et parcours :

Pour toute annulation, moins de 10 jours francs ouvrables avant le début du cycle ou du 1er stage du parcours, 50% du montant de la formation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

Toutefois, dans ces deux cas, si le CSTB Formations organise dans les 6 mois à venir une session de formation sur le même sujet, une possibilité de report sera proposée dans la limite des places disponibles et l'indemnité sera affectée au coût de cette nouvelle session.

## FORMATIONS INTRAENTREPRISES

### Conditions Financières

Une proposition commerciale et financière sera préalablement établie par le CSTB Formations.

Conditions d'annulation et de report

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit.

Pour toute annulation, moins de 10 jours francs ouvrables avant le début de la formation, 50% du montant de la session formation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

Toutefois, une possibilité de report est offerte au Client dans les 6 mois et l'indemnité sera affectée au coût de cette nouvelle session décidée d'un commun accord entre le CSTB Formations et le Client.

## FORMATIONS E-LEARNING

Le CSTB Formations accorde au Client une licence d'utilisation non exclusive, inaccessible et non transférable de ses Modules figurant à la commande. Les factures sont émises à la commande.

### Mise à disposition des Modules

L'ensemble des Modules, objet de la commande, seront mis à la disposition du Client, sur un portail e-learning, après acceptation de la commande.

### Accès aux Modules

L'accès aux Modules est géré par la plateforme e-learning du CSTB Formations.

Un identifiant et un mot de passe sont communiqués au Client pour chacun des Apprenants sur la base des informations fournies par le Client (nom, prénom, e-mail).

L'identifiant et le mot de passe sont confidentiels, personnels, inaccessibles et intransmissibles.

### Responsabilité

Le Client est responsable de la gestion et de la conservation des identifiants et mots de passe. En conséquence, il appartient au Client de mettre en œuvre toutes mesures de précaution nécessaires à leur protection et à leur conservation. Le Client est responsable des conséquences de leur utilisation.

Le CSTB Formations ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de toute utilisation frauduleuse de l'identifiant et du mot de passe du Client.

Le Client s'engage à informer le CSTB Formations de toute utilisation frauduleuse de l'identifiant et mot de passe dès qu'il en a connaissance. En outre, le CSTB Formations ne pourra être tenue pour responsable de la transmission ou de la qualité de transmission des données, de la qualité et de la disponibilité des réseaux de transmission de données ou des interruptions de service, blocages ou interruptions des moyens de transmission et des moyens de télécommunication ou de l'inaccessibilité du Logiciel pour cause de Maintenance, mauvais fonctionnement du matériel du Client ou des réseaux de communication électronique.

### Durée de l'accès aux Modules

La commande prend effet à compter de la réception par le CSTB Formations de l'acceptation par le Client de la commande.

Le Client dispose d'un délai spécifié dans la commande ou à défaut d'un délai de 3 mois à compter de la livraison des Modules pour consommer les licences d'utilisation des Modules. Passé le délai spécifié dans la commande ou à défaut le délai de 3 mois à compter de la livraison de Modules ou en cas de consommation de l'intégralité des licences, la(les) licence(s) d'utilisation consentie au Client cessera (ont) immédiatement et le Client devra effectuer une autre commande.

### Service Associés

L'acquisition de Licences e-learning comprend les services suivants : inscription des Apprenants, assistance technique des Apprenants par e-mail, hébergement des données de formation par le CSTB Formations, maintenance corrective et évolutive, reporting.

## PRIX ET RÉGLEMENTS

Le prix des formations figure au catalogue en vigueur au moment de l'inscription et sur les programmes détaillés. Le CSTB Formations n'est pas assujéti à la TVA.

Des tarifs spéciaux sont proposés pour les inscriptions groupées; pour les demandeurs d'emploi et les enseignants/formateurs d'établissement d'enseignement secondaire ou supérieur, sur présentation d'un justificatif. Toute formation commencée est due en entier.

À l'issue de la formation, sont adressées à l'entreprise et le cas échéant à l'OPCA, la facture et les pièces justificatives (feuille d'émargement, attestation de présence). Les factures sont payables en euros, à 30 jours date de facture, sans escompte et à l'ordre du CSTB.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

Outre les pénalités constatées en cas de retard de paiement, le Client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement conformément aux articles L441-6 c. com. et D. 441-5 c. com. Le CSTB Formations se réserve néanmoins le droit de réclamer une indemnisation complémentaire, sur justification, lorsque les frais réellement exposés sont supérieurs à ce montant.

## RÉGLEMENT PAR UN OPCA

En cas de règlement effectué par un OPCA, il appartient au Client d'effectuer toutes les démarches et d'envoyer les documents nécessaires à l'établissement de son dossier à l'organisme dont il dépend, et de s'assurer de sa bonne fin. L'accord de prise en charge de l'OPCA doit nous parvenir par courrier avant le début de la formation.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, le solde sera facturé directement au client.

Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas au CSTB Formations au premier jour de formation, ou si le dossier de prise en charge est incomplet, le CSTB Formations se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au client.

En cas de refus de règlement par l'organisme désigné par le client, quelle que soit la cause (défaut ou retard de prise en charge, manque de fonds...), les frais de formation seront facturés directement au client.

## REFUS DE COMMANDE

Dans le cas où un Client passerait une commande au CSTB Formations, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), Le CSTB Formations pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

## Règlements des litiges

En cas de différend quant à l'exécution d'une action de formation, le CSTB et l'entreprise s'engagent à rechercher un règlement à l'amiable. A défaut d'accord, le différend sera soumis à l'appréciation du tribunal compétent.

## Références

Chaque Partie aura la possibilité de mentionner les références commerciales relatives à l'autre Partie dans des supports de communication et de publication relatifs à la formation.

## Accès aux données client

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, le client peut accéder aux informations le concernant, les rectifier et s'opposer à leur traitement (par le biais d'une demande écrite au CSTB Formations).